

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

L'architecte, un créateur en situation

Comme on sait, le référendum contre le projet *Rosebud* a abouti. Le Conseil d'Etat a d'abord envisagé de présenter au peuple un projet remanié, avant d'abandonner cette idée contraire à la lettre et à l'esprit des institutions. Ses intentions actuelles ne sont pas très claires, mais il serait inacceptable qu'il n'associe pas de très près les animateurs du référendum à sa nouvelle démarche. Ceux-ci ont récolté sensiblement plus de signatures que nécessaire, de surcroît au plus mauvais moment de l'année, soit pendant les grandes vacances. En temps normal, le résultat eût été du double. Cela leur donne un certain poids, d'autant qu'ils sont prêts à repartir à l'assaut en cas d'entourloupette.

L'accord ne sera pas facile, car les positions de fond n'ont guère évolué. Deux camps s'opposent. Pour les uns, l'architecte est un pur artiste, un médium inspiré projetant sur le monde des visions qu'il est impie de critiquer. Le projet *Rosebud* est une perle archi-

tecturale et les pourceaux référendaires font preuve du provincialisme le plus épais.

En sens inverse, plus d'un opposant juge que les architectes d'aujourd'hui n'ont plus rien à nous dire, et que nous avons même lieu de tout en craindre. Le mieux qu'on puisse attendre d'un architecte moderne, c'est qu'il reproduise «à l'identique», selon la formule employée couramment et jusque dans les colonnes de *La Nation*, ce que d'autres ont conçu en des époques censément plus fécondes.

Nous croyons nous aussi que restituer le bâtiment Perregaux dans son intégralité serait mieux que d'enfoncer cet énorme coin métallique dans ce qui nous reste de la Cité. Mais on est ici dans l'ordre du moindre mal, et le Perregaux n'était tout de même pas le Parthénon.

L'Etat affirme que le bâtiment reconstruit «à l'identique» serait trop exigu pour le fonctionnement du Grand Conseil actuel. Mais il y a eu, de sa

part, trop d'affirmations aussi arbitraires que péremptoires. Ce qu'il nous dit ne doit pas être accepté sans examen. En tout cas, le bâtiment d'autrefois hébergeait, non sans difficultés il est vrai, un parlement d'un tiers plus nombreux.

Les uns s'intéressent à l'utilisation du bâtiment et laissent à l'architecte une entière liberté quant à l'apparence (quitte à réduire légèrement le volume du projet final pour faire taire les opposants). Les autres exigent une reproduction fidèle de la façade de naguère, réservant la part de la création à l'aménagement intérieur.

A ces derniers, nous rappelons tout de même que l'extérieur et l'intérieur doivent former un tout, sous peine de toc. Nous ne sommes pas dans un de ces films d'espionnage où de vieilles bibliothèques emplies d'anciens ouvrages dissimulent des bureaux *high-tech*.

Et nous leur rappelons encore que l'architecte d'aujourd'hui est aussi créatif que celui d'hier. Les exemples lausannois ne manquent pas. Il serait bon d'en faire profiter le nouveau parlement.

Cela dit, la création architecturale a ses exigences propres. L'architecture n'est pas un art de laboratoire. Ses productions modifient, parfois bouleversent, l'environnement construit. Elles influencent aussi la vie quotidienne de la population. Cela crée certaines obligations pour l'homme de l'art et l'empêche d'avoir les coudées aussi franches qu'un peintre, par exemple. Une œuvre de Hirschhorn qu'un ami peu inspiré vous a offerte pour votre anniversaire, vous pouvez toujours l'emballer et la porter discrètement à la

déchetterie, si on l'y accepte. Un ratage architectural, en revanche, ne se laisse pas évacuer ou dissimuler. Il s'impose à tous, tous les jours et durant des générations.

Bien sûr, l'architecte peut laisser la folle du logis divaguer sans limites quand il s'agit de construire dans les sables de Dubaï. Il ne le peut lorsqu'il s'agit du centre d'une ville déjà fortement dégradée sous des municipalités précédentes.

Il nous semble que l'Etat et les référendaires feraient fausse route en cherchant un accord sur le produit fini. Trop de choses les opposent, trop de sensibilités se sont heurtées et restent à vif. Et sur le fond, d'ailleurs, ce n'est ni aux uns ni aux autres, tous amateurs, de faire le travail de l'architecte.

En revanche, plus en amont, dans leur sphère de compétence propre, ils pourraient trouver un accord sur un cahier des charges qui intégrerait les exigences des uns et des autres: la fonction parlementaire du bâtiment et ses exigences, l'incorporation au milieu architectural de la vieille ville (ce qui n'impose pas absolument le recours aux styles et matériaux existants), la prise en compte du sentiment populaire d'excès qui a fait aboutir le référendum, la préservation, au moins partielle, de ce qui reste des murs anciens, le respect des normes de la minergie et, peut-être, par souci de mémoire, l'évocation sous une forme ou une autre de tel élément architectural typique du bâtiment détruit par le feu.

Charge à l'architecte de faire la synthèse.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Aspects de la vie vaudoise

Blaise Cendrars à la BCU

(*fm*) La Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), au Palais de Rumine, nous invite à redécouvrir l'écrivain d'origine neuchâteloise Blaise Cendrars grâce à une exposition, petite mais dense par son contenu, intitulée «Blaise Cendrars 1912-2012. New York – Hollywood – Lausanne». Quatre vitrines thématiques permettent, non pas de faire le tour, mais d'approcher la personnalité de cet écrivain bourlingueur atypique. Pourquoi 1912 et New York? C'est cette année et dans cette ville que Cendrars, avec le poème *Les Pâques*, situe sa naissance à la poésie et l'invention de son pseudonyme (il est né en 1887 à La Chaux-de-Fonds sous le nom de Frédéric-Louis Sauser). On trouve du reste dans une des vitrines le petit feuillet manuscrit sur lequel Cendrars explicite l'origine de ce pseudonyme; on y voit aussi un exemplaire du légendaire livre objet conçu par le poète et Sonia Delaunay à partir de *La Prose du Transsibérien*. Un moniteur virtuel accompagnant cette exposition montre à quel point Cendrars fascine encore aujourd'hui et demeure une source d'inspiration pour de nombreux artistes. [Jusqu'au 31 décembre, selon horaires de la Bibliothèque]

Rénovation à Valeyres-sous-Rances

(*fm*) Le village de Valeyres-sous-Rances est cher au cœur de nombreux rédacteurs et lecteurs de *La Nation*. On y trouve plusieurs bâtiments construits à l'époque bernoise, qui lui valurent (ironie de l'histoire pour nous autres fédéralistes!) le surnom de «Petit Berne». Il y a bien sûr le château (propriété de la

famille Morel), mais également le manoir, constitué en fait de cinq parties plus ou moins distinctes. La rénovation complète de cet ensemble inscrit à l'inventaire du patrimoine bâti vient de s'achever. L'architecte contacté par les propriétaires n'a pas eu la tâche facile, car il s'agissait d'aménager une «dizaine d'appartements dans des bâtiments anciens dont la fonction originelle n'était pas nécessairement l'habitation» (24 heures des 22 et 23 septembre 2012), puis d'associer confort contemporain et authenticité historique. On ajoutera que, durant les travaux, des décors de plafond et des peintures sur boiseries datant de la fin du XVI^e et du XVII^e siècle ont été mis au jour; ils sont désormais protégés et recouverts. Pour juger cette rénovation sur pièces, ne manquez pas de faire une balade dans ce charmant village du Pied du Jura.

Hommage à Audrey Hepburn

(*fm*) Près de vingt ans après sa mort, l'actrice anglaise Audrey Hepburn continue à fasciner, notamment dans la région de Morges où elle avait décidé de s'installer dans les années soixante. Un hommage lui est rendu en cette fin d'année, d'abord à Tolochenaz, village où elle a vécu jusqu'à sa mort en 1993 (elle y est aussi enterrée) et qui, le 1^{er} septembre dernier, a inauguré sa place Audrey-Hepburn. Ensuite, le Musée Alexis-Forel de Morges lui dédie une exposition «Rome, Paris, New York... Itinéraires d'une étoile» (à voir jusqu'au 2 décembre 2012). Enfin, le château d'Aubonne accueille durant le mois d'octobre une deuxième exposition, «Gros plan sur une femme d'exception».

Les familles paysannes n'en peuvent plus

C'est le titre d'un éditorial d'*Agri* du 28 septembre. Il est signé par Mme Monique Tombez-Torche, membre du Comité de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales.

Parlant des producteurs de lait, elle observe qu'ils sont résignés non parce qu'ils se satisfont de leur sort mais parce que leur situation est telle qu'ils se trouvent au bout du rouleau.

Il est vrai que le prix du lait a chuté considérablement. Des producteurs d'Emmental doivent vendre leur produit à 5 francs 50 le kilo alors qu'il faut dix litres de lait pour faire un kilo de fromage.

La suppression des quotas laitiers (contingents) et l'incapacité de l'Interprofession du lait à gérer les quantités produites ont inondé le marché et fait chuter les prix. Seuls les producteurs de l'AOC Gruyère, par exemple, s'en tirent. Ils ont, malgré les appels pressants de certains de leurs membres, maintenu le caractère très strict du cahier des charges et géré les quantités pour éviter de saturer le marché.

Mais, sur la même page d'*Agri*, la Station de recherches Agroscope, qui gère les statistiques agricoles, constate une hausse des revenus agricoles de 7,8% en 2011. Cette amélioration semble due aux bonnes récoltes des grandes cultures, avec de bons rendements.

Il n'en demeure pas moins que le revenu statistique d'une unité de main-d'œuvre familiale est de 3625 francs par mois, sans treizième salaire, avec souvent des horaires de travail qui n'ont rien à voir avec ceux des autres branches économiques.

En examinant un peu plus attentivement ces statistiques, on constate que, sans paiements directs, le travail de l'agriculteur ne serait pas rétribué. En d'autres termes, la vente des produits ne couvre que les coûts de production, sans le salaire de l'exploitant et de sa famille.

La semaine dernière, au Conseil national, on n'a pas évoqué cette dérive. Mais pouvait-on faire autrement?

J.-M. H.

UGBFG

Une UGBFG peut être une vache consommant des fourrages grossiers (FG). Mais comme il s'agit d'une unité de gros bétail (UGB), il peut s'agir de n'importe quel bovin, d'un buffle d'Asie, d'un bison, d'un équidé, d'une chèvre ou d'un mouton, voire d'un cerf, d'un lama ou d'un alpaga. Mais si une vache laitière ou une jument portante vaut 1 UGB, il faut 2,5 mulets, 4 brebis traites, 10 daims ou 14,285 alpagas de moins de 2 ans pour faire le poids.

La semaine dernière, le Conseil national a débattu de diverses modifications de la loi fédérale sur l'agriculture en relation avec l'allocation de moyens financiers importants pour cette branche économique. Les parlementaires ont «*aboli la prime à la vache accusée de favoriser la surproduction*», pour reprendre les termes du journal *Agri* du 28 septembre dernier. Cette prime porte actuellement le nom de «*contribution pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers*». Il s'agit d'un montant de 690 francs par UGB. On fera grâce aux lecteurs de l'ensemble des prescriptions et cautèles liées à l'allocation de cette prime.

Le Conseil national a suivi sur ce point le Conseil fédéral et son projet en modifiant tout le système des paiements directs qui comprendront dorénavant, si le Conseil des Etats est d'accord, les contributions suivantes: aux paysages cultivés, à la sécurité de l'approvisionnement, à la biodiversité, à la qualité du paysage, au système de production, à l'efficacité des ressources, ainsi que les contributions de transition (aide sociale aux victimes

de l'évolution des structures agricoles).

Ces dix dernières années, et malgré le soutien de la Confédération, le nombre d'exploitations a passé de 70000 à 57600, dont environ 30% à temps partiel. En 2011 seulement, 1450 exploitations ont disparu.

Et pourtant, l'énumération des paiements directs et les montants alloués chaque année à ce titre, de l'ordre de 3 milliards de francs, devraient suffire. Il n'en est rien.

Tout d'abord, pour toucher les paiements directs, il faut respecter les prestations écologiques requises (PER) soit garder les animaux de rente de façon respectueuse de l'espèce, avoir un bilan de fumure équilibré, une part équitable de surface de compensation écologique, un assolement régulier, protéger le sol contre l'érosion et utiliser de façon ciblée les produits phytosanitaires; il ne faut pas être âgé de plus de 65 ans, que l'exploitation ne soit ni trop petite ni trop grande, que le paysan ne gagne pas trop ou n'ait pas trop de fortune et qu'il réalise lui-même ou avec sa famille et ses employés au moins 50% des travaux de l'exploitation. S'il répond à tous ces critères, il pourra recevoir les contributions suivantes:

- A la surface de Fr. 1020.- par hectare et par année,
- Pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers,
- Pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles,
- Pour des terrains en pente,
- Pour des surfaces viticoles en pente,

- Pour des prairies extensives et des surfaces à litière,
- Pour des prairies peu intensives,
- Pour des haies, bosquets champêtres et berges boisées,
- Pour des jachères florales,
- Pour des jachères tournantes,
- Pour des bandes culturales extensives,
- Pour des ourlets sur terre assolée,
- Pour des arbres fruitiers hautes tiges,
- Pour une production extensive,
- Pour de la culture biologique,
- Pour la qualité biologique et pour la mise en réseau,
- Pour des systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (les animaux doivent être gardés en groupe, non entravés, avoir accès en permanence à au moins deux aires de séjour différentes et disposer d'un éclairage naturel de 15 lux au moins dans l'étable),
- Pour des sorties régulières en plein air d'animaux de rente (du 1^{er} mai au 31 octobre, il faut au minimum 26 sorties au pâturage par mois et du 1^{er} novembre au 30 avril au minimum 13 sorties par mois; les porcs et les lapins doivent avoir une sortie quotidienne pendant plusieurs heures alors que la volaille de rente doit avoir accès pendant la journée à une aire à climat extérieur et un accès quotidien à un pâturage),
- Pour l'estivage,
- Pour la culture de colza, de soja, de tournesol, de courges à huile et de lin, de féveroles, de protéagineux et lupins, etc.

Les milieux agricoles se battent, mais en vain, pour que le prix des produits agricoles corresponde à leur coût, le paysan étant rétribué plus par ce qu'il produit que par les paiements directs. Les écologistes et les secteurs économiques liés à l'exportation, pour des raisons diamétralement opposées, souhaitent au contraire déconnecter le revenu paysan de la production agricole. Ce combat ne date pas d'hier.

La loi sur l'agriculture prévoira dorénavant, si l'Assemblée fédérale ratifie, que les mesures prises par la Confédération doivent s'orienter «*d'après le principe de la souveraineté alimentaire pour prendre en compte les besoins des consommateurs en produits du pays diversifiés, durables et de haute qualité*». Pourquoi n'avoir pas inscrit dans la disposition légale la notion de «*en suffisance*»? La souveraineté alimentaire postule de tout mettre en œuvre pour disposer d'aliments en suffisance afin d'éviter de dépendre de l'étranger en cas de difficultés graves, qu'il s'agisse de pénurie, de guerre ou de troubles en tous genres. Mais qui imagine aujourd'hui que l'on puisse un jour manquer de nourriture? Ceux qui ont vécu activement le «*Plan Wahlen*» sont en voie de disparition.

Notre degré d'auto-approvisionnement est de l'ordre de 60%. Le maintien d'une agriculture productrice de biens de consommation est un des piliers de la défense nationale. A quoi serviraient de beaux paysages dans lesquels devraient errer 8 millions d'habitants faméliques?

JEAN-MICHEL HENNY

Le Canton et 24 heures

Il est toujours agréable d'entendre parler du Canton de Vaud comme d'une réalité actuelle. C'est ce qu'a fait le journal *24 heures* avec son tonitruant «*Mur du son*»: «*Nous voulions, écrivait son rédacteur en chef Thierry Meyer, célébrer une communauté de destins, de moments forts, qui unissent les gens de ce pays et leurs racines.*» Il s'agissait aussi, bien sûr, de célébrer en parallèle le journal organisateur et ses deux cent cinquante ans.

On n'a certes pas lésiné, recourant à toutes les ressources techniques du grand spectacle. Imaginez un gigantesque bâti de dix-neuf mètres de hauteur sur vingt-six et un écran permettant, selon les jeux de lumières (quatre cents projecteurs), tantôt de projeter des photographies, des films, des images d'archives, tantôt de laisser entrevoir en transparence les deux cents chanteurs qui se trouvaient derrière, sur cinq étages, et suivaient la direction parfaite de Dominique Tille. Des enceintes acoustiques tonnantes et

une installation pyrotechnique généreuse mettaient en valeur les ressources artistiques, en particulier musicales, du spectacle.

Une heure et demie de représentation sans creux: beaucoup d'histoire vaudoise et journalistique; Gilles sur écran géant décrivant avec bonhomie le langage des Vaudois, qui louvoient toujours entre la litote et l'hyperbole, cernant la réalité sans l'attaquer de front, évitant de parler exact pour mieux parler vrai; Jérémie Kissling et son *Antimatière*; Valérie Fellay et *Smile*; Piano Seven et l'excellent François Lindemann, Bastian Baker reprenant *Like A Rolling Stone* de Bob Dylan, émouvant à la fois les adolescents et les sexagénaires qui remontaient quarante années et plus en arrière pour retrouver l'ambiance de leur jeunesse; Vincent Kucholl dans une plaisante méditation sur les annonces de *24 heures*; Thierry Lang traitant à sa manière le *Ranz des vaches*; Pascal Auberson, enfin, interprétant l'une de ses plus belles chansons, *L'âme au bout des doigts*, avec ce mélange de puissance illimitée et de délicatesse qui lui est propre.

24 heures s'est engagé tout au long de l'année pour donner à ses lecteurs une connaissance plus approfondie du Canton. Soit dit en passant, la Ligue vaudoise y a été par deux fois traitée d'une façon malveillante. Nous avons écrit aux auteurs des deux articles et sommes en attente de leur réponse. Mais du point de vue général du Canton, comme *La Nation* l'a déjà écrit, la Ligue vaudoise ne peut que se féliciter de cette opération, vaudoise au meilleur sens du terme.

D.

Les années septante vues par Vialatte (5)

[...] *C'est parce qu'on a trop de choses à lire. Dans tout ça, peu de littérature. Car la littérature, au meilleur sens du mot, commence et finit avec le style. Et il y a peu de véritables écrivains. En revanche, il y a beaucoup de livres, comme il y a beaucoup de détergents, parce qu'il faut que les imprimeries tournent et que les marchands de savon vendent beaucoup de savonnettes. A son origine, l'imprimerie était conçue pour diffuser les livres, maintenant les livres sont écrits pour faire travailler l'imprimerie. Et comme elle va extrêmement vite, elle a besoin de beaucoup de manuscrits. Ils répondent à des besoins nouveaux qui n'ont rien à voir avec l'art. Ce qui ne veut pas dire qu'ils soient sans intérêt. La politique, l'histoire, l'information, la biologie, la sociologie, la science-fiction, que sais-je! la futurologie, peuvent même être, aussi, littéraires;*

en plus; mais pratiquement elles nous donnent l'impression de produire des ouvrages réalisés en chaîne, avec le meilleur et le pire, le presque bien, le presque pire et l'entrelardé. Ils répandent la faute d'orthographe, la plus douteuse grammaire, un jargon incroyable, l'ignorance totale du français et le sensationnel à bas prix. [...] C'est ce qu'on appelle la vulgarisation. Il suffit d'un voyage lointain raconté par un illettré pour en rendre l'auteur directeur d'une collection dite littéraire. Il suffit d'un toupet savamment orchestré par une équipe à sa merci, pour qu'une dame sans nulle compétence devienne directrice de conscience des foules qui n'en savent pas plus long. [...]

Alexandre Vialatte, chronique 896 du 28 mars 1971, in *Chroniques de la Montagne* (volume 2), Paris, Robert Laffont, 2000.

L'Etivaz

Ce fromage a obtenu la première AOC suisse en l'an 2000.

Mais «*L'Etivaz*» c'est avant tout une coopérative fondée en 1932, qui a perduré et ne s'est pas endormie sur ses lauriers. Elle vient de mettre en fonction un nouveau bâtiment construit sur le site des bâtiments historiques; l'inauguration officielle aura lieu l'année prochaine. Cette cave pourra abriter 30000 meules de l'Etivaz, avec un grenier destiné au séchage de 3000 à 5000 fromages à rebibes.

En 2012, la production de cette AOC sera de l'ordre de 450 tonnes de fromage. Une septantaine de familles exploitent près de 130 alpages situés

essentiellement au Pays-d'Enhaut, entre 1000 et 2000 mètres d'altitude. La fabrication s'effectue du 10 mai au 10 octobre. Un cahier des charges rigoureux impose une fabrication au feu de bois qui confère à ce fromage son goût si caractéristique.

Les producteurs de lait qui ne bénéficient pas de la possibilité de le transformer en fromage d'appellation sont aujourd'hui à la peine. La surproduction laitière a fait chuter les prix. De nombreuses exploitations renoncent.

L'exemple de l'Etivaz n'est pas transposable partout mais il montre que «*l'union fait la force*».

J.-M. H.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara, Morges

Escamotage fiscal

Les autorités vaudoises ont présenté la semaine dernière le budget 2013 de l'Etat de Vaud. Dépenses et recettes s'équilibrent à 8,5 milliards, malgré une hausse de près de 4,8% de dépenses. Les investissements sont aussi en hausse. Le degré d'autofinancement est toutefois insuffisant pour couvrir leur entier. La dette va donc augmenter de près de 250 millions à 1,68 milliard.

M. Broulis a pris ses airs préoccupés de circonsance pour appeler à la prudence. Il a dressé la liste des nombreuses menaces extérieures qui planent telles des oiseaux de proie sur la bourse dodue du Canton: réforme des caisses de pension, financement de la politique fédérale des transports, diverses initiatives concernant l'imposition ou l'allocation de celle-ci, etc.

Un dépouillement un peu plus attentif des chiffres et des rubriques révèle quelques sujets d'étonnement ou de préoccupation. Les revenus sont annoncés en hausse de 4,6% relativement au budget 2012. Sur la même

base de référence, les recettes fiscales grimpent de 2,9%; des parts augmentées à diverses recettes fédérales, aux dividendes de la BNS, mais aussi une ponction supplémentaire de 27 millions auprès des communes pour la facture sociale complètent cette augmentation. Mais la comparaison avec les comptes 2011 réserve la première surprise: les recettes prévues en 2013 – surtout les impôts – sont inférieures aux recettes réelles de 2011! Or, les deux budgets 2012 et 2013 tablent sur des progressions respectives de 3,1% et 2,9%. Nous sommes donc prêts à parier que les recettes fiscales 2013 dépasseront les prédictions budgétaires de près de 6%. Notons que la différence correspondante, soit environ 300 millions, est exactement du même ordre de grandeur que l'excédent de bénéfice des années 2007 à 2011 relativement au budget. On nous ment depuis longtemps sur la progression des revenus.

Cet escamotage des rentrées a-t-elle aidé à contenir l'appétit du nouveau

Gouvernement à majorité rouge-verte? Nous en doutons, puisque une augmentation de plus de 5% (+143 millions) des dépenses allouées aux domaines santé / social est prévue. Ces deux postes représentent désormais 41% des dépenses de l'Etat, alors que cette part n'était «que» de 33% en 2008. C'est une progression peu réjouissante pour cinq années conjoncturellement favorables: à quelle catastrophe financière devrait-on s'attendre si la situation économique du Canton se péjorait sérieusement?

La troisième surprise vient d'un petit coup de pouce de 94 millions pour recapitaliser la caisse de pension de l'Etat de Vaud, ceci vraisemblablement pour cacher le misérable taux de couverture que risque de révéler l'adaptation aux nouvelles normes légales fédérales. Nous n'avons rien contre une recapitalisation partielle de la CPEV par l'Etat, qui y tient le rôle d'employeur. Nous attendons par contre qu'un effort symétrique soit demandé aux employés, comme c'est la pratique dans toutes les caisses de pension privées.

Le budget prévoit la création de postes correspondant à 236 équivalents temps plein (ETP) en 2013, une progression du même ordre de grandeur que l'évolution démographique. Si l'on salue le renforcement des effectifs policiers (+ 30 ETP sans la reprise des policiers communaux dans le cadre de

contrats de prestation) et pénitentiaires (+ 56 ETP, principalement liés au nouveau service pénitentiaire pour mineurs à Palézieux), on s'étonne de la nécessité de 118 ETP supplémentaires dans l'enseignement. La mise en place de la LEO ne sera donc pas un exercice financièrement neutre.

On peut se réjouir du montant de 340 millions prévu pour les dépenses brutes d'investissement. Il convient toutefois de relever que, même si ce ne sont pas les projets qui manquent, il n'est pas toujours possible de dépenser l'entier d'un budget ambitieux: ce fut notamment le cas en 2011, suite à des retards pris dans la planification des investissements hospitaliers et universitaires.

Le budget 2013 réserve certainement d'autres surprises. De manière générale, l'augmentation significative (+4,6%) des charges d'exploitation de l'Etat est préoccupante: la progression est de plus du double de celle du PIB vaudois (+2%) ou de l'évolution démographique (+2 à 3% par an). Le Gouvernement ne peut donc prétendre avoir ses dépenses sous contrôle. Les recettes, quant à elles, sont sous-évaluées depuis plusieurs années dans les budgets. Cette pratique aide probablement à freiner les appétits dépensiers de certains, mais elle cache et fait durer une fiscalité excessive.

CÉDRIC COSSY

Vingt ans déjà On nous écrit

Au début des années huitante du siècle passé, j'ai obtenu un mandat du BIT, aujourd'hui OIT (organisation internationale du travail). Muni d'une lettre de recommandation, je me suis rendu à Bruxelles au siège de la CEE pour tenter d'obtenir certaines informations. J'en suis reparti quatre jours plus tard, sans même avoir pu rencontrer mon interlocuteur désigné, pourtant dûment averti de mon passage et de mes demandes. Je garde de Bruxelles un souvenir touristique émerveillé. J'ai trouvé ce que je cherchais dans un bureau d'études économiques privé... à Paris.

De 1985-1990, j'ai, dans le cadre de mon activité, été chargé de lire certaines publications relatives à l'évolution du droit et des réglementations européennes en matière économique. Chaque trimestre je devais donner un aperçu aux cadres de l'entreprise. Je commençais toujours par un florilège de la littérature de l'UGB (cette abréviation connue de tous les paysans signifie ici Usine à Gaz Bruxelloise); dans cet exercice, j'ai acquis une réputation d'humoriste, totalement imméritée.

Dès le début de la campagne pour l'adhésion à l'EEE, mon opinion était établie. Mais la lecture de la propagande diffusée par Berne l'a confortée. J'ai soigneusement conservé ces documents, car jamais on ne vit une information aussi malhonnête; bien malin était celui qui pouvait y trouver une raison, même minime, de refuser de dire oui à l'EEE. Ce fut la première erreur des autorités fédérales, et je continue à penser que cette outrance a dû éveiller la méfiance de beaucoup. Car l'adage «trop beau pour être vrai» est connu d'une grande majorité des votant(e)s.

La seconde erreur fut d'annoncer, dans une euphorie censée être générale, que le but final réel poursuivi par la consultation était un premier pas vers l'adhésion pure et simple au Machin de Bruxelles. Cette immense bévue politique a fait basculer le scrutin, plus encore que la propagande ci-dessus évoquée.

Membre du comité vaudois contre l'adhésion à l'EEE, j'ai le souvenir d'une conférence de presse tenue à Pully. La presse y avait délégué une quinzaine de journalistes, pour la plu-

part des stagiaires, chargés de poser des questions absconses. Les réponses des membres du comité étaient souvent accompagnées de rires, voire de ricanelements. L'information n'avait rien à y faire. Comment pouvait-on être contre l'avis de l'illustre conseiller fédéral vaudois? L'économiste que j'étais et suis toujours, s'est vu asséner la théorie de l'inéluctable unification des taux d'intérêts en Europe, qui servait alors d'argument économique définitif. La Suisse ne pouvait rester un îlot financier en Europe. Je paye pourtant aujourd'hui des intérêts hypothécaires à hauteur de 1,6%.

La TSR avait choisi la bourgade où j'habitais comme représentative de je ne sais quoi. J'ai accepté d'être questionné par un journaliste, tel le représentant d'une lignée en voie d'extinction. Le partisan de l'EEE était un cordonnier que j'estimais beaucoup mais qui n'avait en fait aucun argument à faire valoir. Il représentait la sagesse du bon peuple, j'avais le rôle du réac-universitaire. J'avais sous-estimé l'impact de ces secondes télévisuelles. J'ai enregistré un nombre surprenant de quolibets, injures, commentaires calomnieux, et plusieurs mandants ont résiliés les contrats qui nous liaient. Mon épouse est rentrée en pleurs de son travail, copieusement raillée par ses collègues lorsqu'elle a tenté de défendre une position similaire à la mienne.

*C'était il y a vingt ans, un 2 décembre, un jour noir pour qui vous savez, un gros soulagement pour moi. Plus que jamais, je reste convaincu de la sagesse de ce résultat dû à nos confédérés alémaniques, qui doivent être remerciés. Mais ceux qui, en *Welshland*, ont fait le combat contre l'EEE se sont trouvés cloués au pilori durant des années, par les perdants qui étaient, et pour certains sont encore au pouvoir par cooptation. Et s'il ne reste que 20% de la population désireuse de rejoindre l'Europe, ce n'est pas le cas de la classe politique de ce pays, dont une majorité semble s'activer par divers biais à transformer la Suisse en un ectoplasme bon à se fondre... à se confondre..., dans une entité tout aussi virtuelle du nom de UE qu'ils appellent toujours de leurs vœux.*

JEAN-FRANÇOIS BAUDRAZ

Vers une nouvelle Constitution genevoise?

Les Genevois voteront le 14 octobre sur la révision totale de leur Constitution. Après de nombreuses années de travaux, les constituants ont livré un texte bien rédigé, forcément garni de phrases bien-pensantes sur l'environnement et les droits sociaux, mais dans l'ensemble assez classique. Il ne nous appartient certes pas de nous prononcer sur une affaire concernant nos voisins du Bas-Lac, mais il est permis de noter quelques aspects du projet traitant de questions qui ont intéressé notre Canton, ou l'intéressent encore. Nous l'avons fait il y a plus d'un an sur la base des propositions formulées par les «commissions thématiques»; depuis lors, l'assemblée plénière a parachevé le travail.

Comme dans le Canton de Vaud, la législature serait portée à cinq ans. Le Conseil d'Etat serait élu désormais à la majorité absolue au premier tour (et non plus du tiers), relative au second. Il désignerait son président pour la durée de toute la législature; sur ce point aussi, Vaud fait école.

Les droits politiques des étrangers resteraient limités au plan communal, sans l'éligibilité, sous condition d'un domicile légal de huit ans en Suisse.

Les demandes de référendum, cantonal et communal, dont les signatures doivent être déposées dans les quarante jours suivant la publication de l'acte,

bénéficieraient de deux fêtes: le délai serait suspendu du 15 juillet au 15 août inclus et du 23 décembre au 3 janvier inclus. L'idée émanait de la Ligue vaudoise, mais nul n'est prophète en son pays, puisque après l'esquisse d'un projet analogue par M. le conseiller d'Etat Philippe Leuba, on n'entend plus parler dans notre Canton de cette réforme ô combien souhaitable.

Les dispositions financières ne prévoient qu'un modeste frein aux dépenses: l'adoption d'un budget de fonctionnement déficitaire requerrait la majorité des membres du Grand Conseil, pas seulement des membres présents.

Les articles sur la collaboration intercantonale, qui nous paraissent un peu désinvoltes à l'égard du Canton voisin dans la version proposée par la Commission thématique, ont été purgés de toute incorrection, de même que le chapitre sur les fusions de communes, dont les dispositions transitoires étaient aussi nuancées que l'avance d'un rouleau compresseur.

Il ne semble pas que ce texte suscite de fortes oppositions. S'il est adopté, les Genevois s'étant inspirés de certaines innovations vaudoises, les Vaudois pourront à leur tour reprendre la règle genevoise sur les fêtes référendaires.

J.-F. C.

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. L'entrée est libre.

Prochains rendez-vous:

10 octobre: Droits politiques communaux: propositions de réformes, avec **Claude-Alain Voiblet**, secrétaire général de l'UDC-VD, ancien président du Conseil communal lausannois.

31 octobre: Le principe actif de subsidiarité, avec **Natacha Litzistorf**, vice-présidente (Les Verts) du Conseil communal lausannois.

Berne, New-York, Alep: tombes de la neutralité

La politique internationale est difficile à analyser. Ses acteurs sont nombreux et très différents. La vue d'ensemble est en outre presque impossible à acquérir. Des liens raisonnables peuvent tout de même être tissés entre certaines situations.

Le 18 mai 2011, le Conseil fédéral a rendu son «Ordonnance instituant des mesures à l'encontre de la Syrie»¹. Il y ordonnait, entre autres, le gel des avoirs et ressources économiques de certaines personnalités syriennes. Cette décision signifie que les valeurs patrimoniales situées en Suisse et appartenant à certains cadres du régime ne peuvent plus être gérées et utilisées au-delà des actes d'administration courante. L'exécutif fédéral interdisait également le commerce à destination de la Syrie de certains biens et services, principalement liés au pétrole ou aux équipements militaires. Il s'agit bien entendu d'affaiblir l'armée et l'économie syriennes, pas d'appauvrir nos entrepreneurs.

Le 8 juin 2012, une nouvelle version de l'ordonnance a été rendue. Elle reprend en substance les considérations de la précédente, en les précisant et les étoffant. Ainsi, le nombre de personnes syriennes concernées par les sanctions (en tête se trouve Bachar al-Assad) passe de 127 à 153, et le nombre d'entreprises de 40 à 53.

L'interdiction d'entrée sur le territoire suisse de ces personnes est confirmée tout comme le gel de leurs avoirs.

Le Conseil fédéral l'affirme lui-même sur le site internet de l'adminis-

tration fédérale: «La Suisse s'est ainsi ralliée aux sanctions prononcées le 9 mai 2011 par l'Union européenne à l'encontre de Damas.»²

Ces mesures s'inscrivent dans la dynamique diplomatique des pays occidentaux à l'égard de la Syrie. Ceux-ci, la France en premier, font preuve à l'encontre du régime de Bachar al-Assad d'un bellicisme plutôt effrayant. L'obsession du président Hollande à vouloir guerroyer outre-mer au nom des droits de l'homme est frappante. Il en est même devenu difficile de croire que cette rhétorique humanitaire ne serve pas à dissimuler des objectifs stratégiques importants.

Car le conflit syrien, guerre civile ou répression policière, concentre des enjeux de taille. Ceux-ci dépassent de très loin la simple question des droits de l'homme des insurgés et de la population civile. Les insurmontables véto russe et chinois opposés au Conseil de sécurité le démontrent; tout comme les circonstances de leur levée dans le cas libyen restent à être éclaircies.

A la dernière Assemblée générale de l'ONU, la Suisse, par la voix de M. Burkhalter et de Mme Widmer-Schlumpf, a exhorté l'Assemblée à ce que la Cour pénale internationale se saisisse du cas syrien. Leur but est que les criminels de guerre ayant sévi dans ce conflit soient jugés, quel que soit leur camp. La Présidente de la Confédération affirme qu'une telle mesure est compatible avec la neutralité, parce qu'elle ne concerne que les

droits de l'homme et ne prend pas parti.

Nos ministres méconnaissent-ils à ce point les pentes habituelles de la diplomatie onusienne? Il n'y a pourtant pas à douter que Bachar al-Assad, s'il vient à tomber, sera le premier à se retrouver devant les juges de La Haye. Il y sera avec ses généraux, mais il n'y aura aucun insurgé à ses côtés. On ne juge pas ceux qui se sont libérés de l'oppression, même ceux de la pire espèce, djihadistes au premier rang.

Ainsi, ces mesures constituent au moins une violation indirecte de la neutralité helvétique. Admettons à décharge qu'il s'agit d'une violation volontaire mais qui ne s'assume pas. La distinction effectuée par nos ministres entre défense des droits de l'homme et maintien d'une position impartiale n'est valable que sur le papier.

Mais cette violation de la neutralité n'est pas sans portée. Il suffit d'observer les tensions qui se dessinent entre le duo Chine-Russie, anti-interventionnistes, et le bloc occidental, favorable à une intervention internationale en Syrie. Les premiers sont de plus réputés pour fournir Damas en armes, alors que les seconds sont accusés par le régime syrien de fournir des armes aux insurgés-terroristes.

Les récents incidents sino-nippons en mer de Chine ont en outre rappelé au monde que la volonté de puissance n'était pas morte en 1989 à Berlin. Les intérêts de Pékin dans le Pacifique sont

ouvertement affichés. Ils sont depuis peu soutenus par la mise à flot du premier porte-avions chinois. Un jeu d'alliance terrifiant pourrait ranger les Américains aux côtés des Japonais dans le conflit territorial des îles Senkaku³. Les conséquences de la mise en œuvre d'une telle association seraient titanesques. En outre, les enjeux d'une opposition Est-Ouest sont affirmés explicitement par MM. Romney et Obama dans leur course à la Maison Blanche.

Enfin, que personne ne pense à s'inquiéter des intérêts militaires et navals russes en Méditerranée – lesquels participent à fonder le véto du président Poutine – est particulièrement préoccupant.

Déjà opposés sur le dossier syrien, Occidentaux et Chinois pourraient se confronter en Asie par le jeu de l'OTAN. D'où que vienne l'étincelle qui mettra le feu aux poudres, la Suisse est en train de choisir son camp. Le jour où la question du parti à prendre se posera avec acuité, il nous sera devenu difficile de nous proclamer neutres.

FÉLICIEN MONNIER

¹ RS (Recueil systématique du droit fédéral) 946.231.172.7

² <http://www.seco.admin.ch/themen/00513/00620/00622/04669/index.html?lang=fr>; dernière consultation le 1^{er} octobre 2012 à 10 heures.

³ Valérie Niquet, «Mer de Chine: La guerre menace», *Le Monde*, 24.09.2012.

Revue de presse

Drôle de printemps

Le *Nouvelliste* du 25 septembre nous rapporte le témoignage d'une chrétienne de Syrie mariée en Valais. Mme Magda Caloz est originaire d'Alep où elle a passé sa jeunesse et fait son bachot. Diplômée de l'Institut pédagogique de Lausanne, ayant aussi étudié quatre ans la théologie à l'université de Fribourg, Mme Caloz a toute sa famille en Syrie et parle de ce pays en connaissance de cause:

[...] La télévision ne reflète pas toujours la réalité. J'ai vécu de nombreuses années à Alep et quand les journaux télévisés montrent certains combats ou leurs résultats sur la ville, je ne la reconnais pas. J'ai même reconnu des lieux qui se situent en fait dans la bande de Gaza ou en Irak. La chaîne Al-Jazeera relaie des images truquées pour venir en aide à la rébellion. Les télévisions occidentales les reprennent sans vérification, peut-être pour soutenir unilatéralement les rebelles.

[...] La rébellion ne provient pas du peuple syrien. C'est une importation venue d'Iraq, du Liban, d'Afghanistan, de Libye, soutenue par le Qatar, l'Arabie saoudite, la Turquie et les Occidentaux. Les barbes poussent, on crie à nouveau au Jihad, la guerre sainte. En Occident, la presse se montre partielle. Dans la foulée du printemps arabe, elle soutient la rébellion sans en connaître la réalité. Mais quel printemps? Nous n'en voulons pas de ce printemps qui voit les islamistes arriver au pouvoir, imposer la charia. Pendant ce temps, l'Occident ne pense qu'à abattre Bachar el-Assad sans se soucier des innocents et de la paix dans la région. [...]

On constate une fois de plus combien la plupart de nos médias occiden-

taux nous manipulent et se font eux-mêmes manipuler.

E. J.

La baudruche a éclaté

Dans son éditorial publié par *Lausanne Cités* du 26 septembre, Philippe Kottelat écrit:

[...] On demeure dubitatif, pour ne pas dire plus, après l'annonce faite par la Municipalité de Lausanne de revoir à la baisse, en le dénaturant, le projet *Métamorphose*. De l'«optimiser» a préféré dire un Olivier Français imperturbable sur les ondes de la radio en cherchant à justifier ce que beaucoup aujourd'hui n'hésitent pas à appeler la chronique d'un échec annoncé.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit pour expliquer une volte-face qui met à mal les objectifs contenus dans le programme de législature 2011-2016 de la Ville. Un programme qui faisait de *Métamorphose* son projet phare et avait, avant qu'il ne soit soumis en votation populaire, donné lieu à une débauche de promesses, notamment en ce qui concerne le nouveau stade de foot des Prés-de-Vidy, aujourd'hui rayé du projet.

Certes, entre-temps, la crise est passée par là. Mais aussi les élections qui ont propulsé à la Municipalité deux [...] petits nouveaux qui n'ont pas hésité à siffler la fin de la récréation pour ramener à la raison et à une certaine forme d'orthodoxie des anciens longtemps restés sourds aux légitimes mises en garde émises sur ce que d'aucuns considéraient depuis longtemps comme un projet démesuré pour la ville.

Finances communales, caisse de pension, sécurité publique, et maintenant *Métamorphose*. La stature de son syndic et la coalition hégémonique

qu'il conduit n'arrivent plus à le cacher: Lausanne est nue.

Ph. R.

Ecole vaudoise: c'est déjà reparti!

Selon *24 heures* du 29 septembre: *L'école vaudoise à deux voies inquiète déjà profs et parents. Un soupçon de laxisme pèse sur la future voie générale à niveaux de la LEO. En maths, en français et en allemand, les élèves qui auront juste atteint les objectifs en fin de 6^e auront accès au meilleur niveau.*

A la lecture de l'article, on s'aperçoit que cette nouvelle réforme ne satisfait personne, à l'exception notable du chef et des cadres du département concerné. En somme, l'école vaudoise est bonne pendant les vacances. Les prochaines sont heureusement à la porte.

Ph. R.

Politique agricole 2014-2017

Un lecteur met en regard, dans *24 heures* du 29 septembre, deux articles parus dans le même quotidien deux jours plus tôt:

Dans la même édition, on apprend que les métiers de la terre séduisent les amoureux de l'existence: cultiver le sol, c'est nourrir son prochain, soigner les animaux. Mais aussi que le parlement a décidé que le paysan ne sera plus seulement un producteur, il devra être également le gardien d'un patrimoine commun à tout le monde.

Le paysan devient donc un jardinier du paysage pour les promeneurs citadins du dimanche. Les mêmes qui, lorsqu'ils s'établissent à la campagne, ne supportent ni les odeurs, ni le chant du coq, ni le bruit des tracteurs et la poussière au temps des moissons.

Ph. R.

Le Coin du Ronchon

Petite criminalité et grands travaux

Les Lausannois fondent quelque espoir dans le fait que la direction de la police municipale passe des mains d'un communiste à celles d'un socialiste. Mieux vaut un petit pas dans la bonne direction qu'un grand dans la mauvaise. Qui sait? Peut-être assistera-t-on à une vague de *blairisme*, de socialisme éclairé se souciant des *petites gens* honnêtes plutôt que des nababs hors-la-loi? A défaut, le risque existe que l'on nous serve une sécurité de façade en ne luttant que contre les agressions les plus graves et en dissimulant quelques aspects trop visibles de la criminalité. En particulier, la promesse de nettoyer la scène ouverte de la drogue laisse craindre un nouveau projet de *shootoir* qui permettrait aux

toxicomanes et aux trafiquants de continuer à prospérer à l'abri des regards. *Problème caché semble à moitié résolu...*

Ces considérations désabusées nous amènent à regretter que la responsabilité de la police n'ait pas été confiée au seul municipal dit «de droite». Celui-ci possède en effet un atout déterminant: sa passion est de construire des tunnels un peu partout sous la ville. Avec les hôtes de l'Hôtel de police, il obtiendrait facilement la main-d'œuvre nécessaire à un prix défiant toute concurrence. Les infrastructures de transport se développeraient rapidement tandis que la *vox populi* serait satisfaite: «Les criminels au trou!»

LE RONCHON